



ASSISTANT PARTAGE Discipline médicale : Ophtalmologie

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC
Direction de la stratégie des ressources médicales et du territoire
216, avenue de Verdun
BP 585
36019 CHATEAUROUX
Téléphone : 02 54 29 65 14
Mail : affaires.medicales@ch-chateauroux.fr

Le Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc (Indre - 36) est situé à 2 heures de Paris par le train, 1 heure 30 de Tours, Limoges et Poitiers par voiture.

C'est un hôpital à l'activité très diversifiée qui a su en plus de ses activités de base, développer des pôles d'excellence. L'ensemble des activités y sont représentées : activités de médecine et médecines spécialisées, chirurgies, gynécologie - obstétrique, des secteurs de psychiatrie et psychiatrie infanto-juvénile, des soins de suite et de la médecine physique et réadaptation, des structures d'hébergement.

Il est composé de 2 sites principaux (1087 lits et places) distants de 60 km :

- Châteauroux : sites M.C.O - S.S.R - psychiatrie pour un total de 756 lits et places. Ce site dispose d'un plateau technique complet et comporte entre autres : 6 salles de bloc opératoire, 8 places de SSPI, une UCA de 20 places.

D'autre part, l'établissement a un service de réanimation polyvalente/USC, une USIC, un SAU-SAMU-SMUR doté d'un hélicoptère, 2 scanners, 2 IRM (dont 1 IRM 3T).

- Le Blanc : sites M.C. - S.S.R. gériatrique et addictologie - 3 EHPAD pour un total 331 lits et places. Ce site dispose d'un plateau technique et comporte 4 salles de bloc opératoire, 6 places de SSPI, une UCA de 7 places. Il y a aussi une unité de SC de 3 lits, une USLD de 30 lits et un SAU avec antenne SAMU-SMUR et un scanner.

Enfin, doté d'une communauté médicale soudée, le Centre Hospitalier a la spécificité d'avoir maintenu un fort dynamisme et une activité en progression y compris sur la chirurgie aussi bien lourde et programmée qu'ambulatoire.

Membre du groupement hospitalier public Indriance (G.H.P.I.), il est acteur des actions de coopération hospitalière engagées sur le territoire de l'Indre.

Il est l'établissement de référence pour l'ensemble des activités de court séjour et bénéficie d'un plateau technique important. Il est l'établissement support du groupement hospitalier de territoire (G.H.T.) de l'Indre composé de 8 établissements sanitaires et d'un EHPAD.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de

155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Ophtalmologie

Pôle de rattachement : chirurgical

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Dr Lynda BEKRI, lynda.bekri@ch-chateauroux.fr, 02 54 29 57 62 poste 57 62

Composition de l'équipe médicale : 1 praticien hospitalier temps plein

Nombre de lits : 4

Nombre de places :

Plateau technique : Angiographie, OCT, Laser YAG, Laser argon, IOL master, 2 unités de consultation + 1 unité et plateau pour orthoptiste.

4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : Ophtalmologie

Pôle de rattachement : Tête et cou

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr Pierre-Jean PISELLA, pj.pisella@chu-tours.fr

composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 4 PH, 2CCA, 9 internes

Nombre de lits : 2

Nombre de places : 12

Plateau technique : Bloc, unité chir réfractive, consultations, explorations, lasers

5. Missions confiées

Consultations externes internes et urgences.
Eventuellement astreintes opérationnelles.

6. Les compétences à développer

Activité chirurgicale réglée.

7. L'organisation de la permanence des soins

- Dans l'établissement d'accueil : Astreintes opérationnelles possibles.
- Au CHU de Tours : astreinte forfaitisée

8. Les valences (enseignement/ recherche)

Staff médical hebdomadaire.

Possibilité de participation à des protocoles de recherche clinique.

9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)

Tous les éléments du plateau technique sus cités.
Une vacation hebdomadaire au bloc opératoire.

10. Logement par l'établissement d'accueil

A la demande de l'assistant pour les périodes de présence au Centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Poste d'assistant spécialiste, Praticien hospitalier contractuel temps plein ou temps partiel en attente du concours de Praticien hospitalier.
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera le CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
Sur présentation des justificatifs (carte grise, tickets de péages ou billets de train...)
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé
Possibilité de mise en place d'une messagerie sécurisée et visioconférence.